

AVIS D'ENQUÊTE

COMMUNE DE CUDREFIN

Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Cudrefin soumet à l'enquête publique,

du 26 août au 24 septembre 2023 inclus,

l'ensemble du dossier de plan d'affectation communal (PACom) composé des pièces suivantes :

- **le plan d'affectation communal (PACom) : Territoire communal (échelle 1 :10'000) et Villages (échelle 1 :5'000),**
- **le règlement du plan d'affectation (RPA),**
- **les plans de constatation de la nature forestière (échelle 1 :1'000), conformément aux articles 10 et 13 LFo.**

Elle met en consultation durant le même délai :

- **le rapport justificatif selon l'article 47 OAT et ses annexes.**

Parallèlement, la Municipalité soumet à l'enquête publique l'abrogation des plans et règlements suivants :

- le plan général d'affectation de Cudrefin du 23.09.1977 et son règlement, ainsi que leurs modifications des 10 janvier 1979, 19 janvier 1983, 6 janvier 1984 et 28 avril 2008 ;
- le plan général d'affectation de Champmartin du 01.06.1994 et son règlement ;
- le plan de la zone réservée du 15.02.2022 et son règlement ;
- les plans spéciaux :
 - PEP "Sur les Crêts" et son règlement (22.04.1966) ;
 - PEP "Longues Parties" et son règlement (02.07.1980) ;
 - PQ "Sous le Temple" et son règlement (06.07.1983) ;
 - PPA "Le Chablais" et son règlement (22.08.1990), addenda (21.08.2013), modification (12.05.2017) ;
 - PPA "La Condémine" et son règlement (09.08.1995) ;
 - PPA "La Confrérie" et son règlement (03.09.1998) ;
 - PPA "Cudrefin 02" et son règlement (05.08.2004) ;
 - PQ "Champs de Rive" et son règlement (06.04.2005) ;
 - PPA "Les Courtes Parties" et son règlement (10.02.2009).

Le dossier d'enquête est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté librement pendant les heures d'ouverture de l'administration communale (lundi, jeudi et vendredi 08 :30 – 11 :30 et le mardi 15 :00 – 19 :00) ou sur rendez-vous (pris par téléphone au 026.677.90.15 ou par mail à l'adresse c.bersier@cudrefin.ch). L'ensemble du dossier est également disponible sur le site internet de la commune (www.cudrefin.ch).

Les observations ou oppositions éventuelles auxquelles donnent lieu le projet peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête annexée au dossier ou adressées, par écrit sous pli recommandé, avant l'échéance du délai d'enquête (le cachet postal faisant foi), au Greffe municipal de la Commune de Cudrefin.

Cudrefin, le 24 août 2023

La Municipalité